

Le Coup d'œil municipal

Volume 28 Numéro 3 Juin, juillet, août 2021



Dans ce numéro :	Pages	Coordonnées
Nouvelles de votre municipalité	2	Adresse : 1980, rue Bonin
Affaires municipales	3 à 5	
Dates importantes et système d'alerte	6	Téléphone : 450 885-3511
Service des loisirs	7 à 9	Télécopieur : 450 836-5220
Service de l'urbanisme	10	County I was a literature of the least to be a literature of
Autres informations pertinentes	11	Courriel: municipalite@saint-barthelemy.ca Site Internet: www.saint-barthelemy.ca
Organismes et MRC de D'Autray	12 à 15	
Calendriers	16	

Date de tombée : le lundi 9 août 2021 | Prochaine parution : vers le 1er septembre 2021

Nouvelles de votre municipalité

En ce printemps 2021, mère nature a été clémente et nous n'avons pas eu d'inondation importante. Nous avons été épargnés pour une deuxième année de suite. En ce moment (mai 2021) c'est le contraire. Le niveau de l'eau du fleuve est très bas pour cette période de l'année. Selon la commission mixte internationale (CMI), le lac Ontario est très bas, car il y a eu peu de neige dans le bassin versant des Grands Lacs et c'est le même cas pour la rivière des Outaouais. Nous avons constaté aussi que de nombreuses routes ont été très abimées par la succession de gel et de dégel (ventre de bœuf) comme la route menant au Domaine Labrosse. La réparation de cette route a demandé beaucoup de matériel et d'heures de travail. Toujours au sujet des routes, nous avons travaillé sur le recouvrement du chemin entre le rang Bel Automne et le pont vert. Nous avons donc pulvérisé l'asphalte, nivelé et compacté le tout. Ceci devrait améliorer l'état de cette route. De plus, le bout du rang Saint-André qui nous appartient a été asphalté. Pour ce faire, nous avons profité du projet en cours à la municipalité de Saint-Cuthbert aux mêmes taux établis à leur contrat.

Nous remplacerons cet été la conduite d'eau potable du rang York Ouest jusqu'à la limite de Saint-Cuthbert (Saint-Viateur). Nous ferons la réfection du rang York (excavation, drainage, compactage et asphaltage) si nous obtenons la subvention que nous avons demandée récemment. Une réponse du ministère des Transports est attendue pour la fin juin.

Au cours des dernières semaines, nous avons connu des épisodes « d'eau jaune » sur le réseau d'aqueduc, car nous avons procédé du 5 au 21 mai, à un rinçage directionnel. Chaque semaine nous effectuons des prélèvements sur notre réseau. Ces échantillons sont expédiés ensuite à un laboratoire indépendant et les résultats de ces analyses sont envoyés au ministère de l'Environnement. À la moindre anomalie, la compagnie chargée de l'opération du réseau d'aqueduc avise la municipalité et celle-ci apporte les correctifs nécessaires. Nous avons à gérer un réseau qui s'étend sur 47 km et dont certaines parties sont très âgées. Nous avons remplacé certaines sections et nous continuerons de le faire pour assurer un approvisionnement régulier en eau potable.

Finalement, la réhabilitation du terrain de l'école d'agriculture est en marche. La compagnie GBI a soumis au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) un plan de réhabilitation pour ce terrain qui doit être accepté par ce dernier. Nous devrions avoir des nouvelles bientôt pour enfin pouvoir procéder aux travaux de décontamination partielle du terrain.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Robert Sylvestre pour le conseil municipal.

Affaires municipales

Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

- Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes.
- Avis de motion et dépôt Règlement n° 668-21 décrétant la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau La Traverse (branche 9) et Tranchemontagne et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur les biens fonds des contribuables y intéressés.
- Adoption Règlement n° 667-21 amendant le règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux.
- Entente intermunicipale relative à la délégation du processus d'obtention des cadets policiers auprès de la Sûreté du Québec.
- Permis de voirie 2021 Ministère des Transports du Québec.
- Demande de prolongation PPASEP (Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable) .
- Déclaration d'intention pour la protection des martinets ramoneurs.
- Mandat Réhabilitation environnementale des lots nos 5 120 685 et 5 120 686.
- Barrage routier Croix-Rouge canadienne.
- CREVALE Persévérance scolaire 2021.
- Adoption Deuxième projet de règlement n° 659-20 amendant le règlement n° 288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette.
- Adoption Règlement n° 664-20 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'autoriser les ateliers d'artiste(s) ou d'artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire.
- Adoption Politique de remboursement Service des loisirs des événements et de la vie communautaire.
- Mandat Chemins de desserte de l'autoroute 40.

Séance extraordinaire du 22 février 2021

- Avis de motion et dépôt Règlement n° 669-21 amendant le règlement n° 477-08 constituant un comité consultatif d'urbanisme.
- Mandat au ministère des Finances du Québec pour la réception et l'ouverture des soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal.
- Concordance et courte échéance relativement à un emprunt au montant de 586 800,00 \$ concernant les règlements d'emprunts 590-15, et 660-20.

Affaires municipales

Séance ordinaire du 8 mars 2021

- Adhésion Fédération canadienne des municipalités.
- Mandat Projet pilote de gestion des données et des actifs municipaux.
- Appui Unis pour la faune.
- Adoption Règlement n° 668-21 décrétant la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau La Traverse (branche 9) et Tranchemontagne et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur les biens-fonds des contribuables y intéressés.
- Adjudication Émission des billets au montant de 586 800,00 \$.
- Entente Croix-Rouge canadienne.
- Demande d'aide à la voirie locale, Volet redressement des infrastructures routières –
 Réfection du rang York ouest.
- Octroi Contrat pour l'entretien estival des terrains municipaux.
- Renouvellement Rinçage unidirectionnel de l'aqueduc.
- Renouvellement Entretien de la génératrice.
- Appui Programme AccèsLogis.
- Adoption –Règlement n° 659-20 amendant le règlement n° 288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette.
- Adoption Règlement n° 669-21 amendant le règlement n° 477-08 constituant un comité consultatif en urbanisme.
- Nomination Comité consultatif d'urbanisme.
- Avis de motion et dépôt Premier projet de règlement n° 670-21 amendant le règlement de lotissement n° 286-90 afin d'autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures institutionnelles ainsi que de retirer le morcellement.
- Adhésion Association des camps du Québec.
- Culture Lanaudière Renouvellement de l'adhésion.

Séance extraordinaire du 29 mars 2021

 Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt n° 671-21 décrétant une dépense de 1 965 469,00\$ et un emprunt de 1 843 610,00 \$ pour la réfection de l'aqueduc du rang York ouest.

Affaires municipales

Séance ordinaire du 6 avril 2021

- Adoption Règlement d'emprunt n° 671-21 décrétant une dépense de 1 965 469,00 \$ et un emprunt de 1 843 610,00 \$ pour la réfection de l'aqueduc du rang York ouest.
- Annulation de l'assuré additionnel Les loisirs de St-Barthélemy Inc.
- Mandat Signataire pour achat de parcelle de terrain d'Hydro-Québec.
- Octroi Contrat pour la conciergerie des édifices municipaux.
- Entente intermunicipale relative à la fourniture en eau potable par la municipalité de Saint-Barthélemy à la municipalité de Saint-Cuthbert.
- Mandat Gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective.
- Délégation à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.
- Dépôt Rapport financier au 31 mars 2021.
- Appui Projet de nettoyage des berges Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne.
- Octroi Contrat pour la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés.
- Octroi Contrat pour la vérification du débitmètre.
- Achats Sonde à pH pour la station d'épuration des eaux usées.
- Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 6, rue Filion, lot 5 121 005.
- Demande de changement de zonage concernant l'ajout d'entreposage industriel dans la zone résidentielle 8 (R-8).
- Demande Partenariat financier pour Place aux jeunes D'Autray.
- Appui Camping du Vieux Moulin.
- Société de Récréotourisme Pôle Berthier.
- Demande Politique de reconnaissance et d'aide financière et d'aide aux organismes.
- Demande d'aide financière pour un projet scolaire.

Séance extraordinaire du 19 avril 2021

- Octroi Contrat de pulvérisation / compactage / nivellement d'une section de la montée des Laurentides.
- Entente intermunicipale Travaux de réfection du rang York ouest.
- Mandat Achat du terrain du puits SB-4.



Prochaines séances ordinaires



Lundi 5 juillet 2021 à 20 heures Lundi 2 août 2021 à 20 heures



Veuillez prendre note que les séances ordinaires du conseil auront lieu à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

Questions : Si vous avez des questions pour le conseil, nous vous invitons à nous les faire parvenir par courriel ou par courrier.

Les réponses seront disponibles dans le verbatim (accessible sur le site Internet de la municipalité).



Prochains congés fériés



Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé lors de ces journées :

Fête nationale du Québec



Le jeudi 24 juin 2021. Nous serons de retour le vendredi 25 juin 2021 à 8 h 30.

Bonne Saint-Jean-Baptiste

Fête du Canada

Le vendredi 2 juillet 2021. Nous serons de retour le lundi 5 juillet 2021

à 8 h 30.



Joyeuse fête du Canada



Horaire estival du bureau municipal

À partir du vendredi 9 juillet jusqu'au 27 août inclusivement

Le bureau municipal sera ouvert :

Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00

Vendredi: 8 h 30 à 12 h 00, fermé en après-midi.





CITAM - Système d'alertes

La Municipalité utilise le système d'alertes et de notifications de masse de CITAM pour rejoindre rapidement et efficacement les citoyens, les commerçants et les entreprises. Les alertes et communications sont paramétrables.

Ainsi, vous choisissez les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir, selon vos préférences. Soyez assurés que les données recueillies sont confidentielles. Scannez le code QR pour vous inscrire aux alertes





Service des loisirs, des événements et de la vie communautaire

Activité de Pâques - Chasse aux cocos 2021

Le 3 avril dernier avait lieu la première chasse aux cocos de Pâques. Puisque la pandémie de la COVID-19 est toujours présente, nous avons organisé une chasse aux cocos qui respectait les normes en vigueur. Nous avions caché 50 images de cocos colorés au travers du parc municipal, du village et de la cour d'école.

Lors de cette belle journée ensoleillée, près de 130 participants ont parcouru les trois emplacements à la recherche de ces cocos.

À la fin de la journée, nous avons couronné trois gagnants parmi ceux qui ont accumulé le plus de points. Ils ont remporté de magnifiques prix. Nous avons aussi fait tirer des prix de présences.

Nous en profitons pour remercier notre photographe bénévole Véronique Dancause pour son professionnalisme, son sourire et son précieux temps.

Merci à vous tous d'avoir participé. Sans vous, cette journée n'aurait pas été la même.



















Vous trouverez l'ensemble des photos sur notre site Internet ou sur notre page Facebook.



Camp de jour 2021

C'est avec fébrilité que l'équipe d'animateurs vous accueillera le 28 juin prochain dans une ambiance festive. Ils ont travaillé fort pour vous organiser un été rempli d'activités, de magie et de surprises. Soyez sans crainte, toutes les mesures sanitaires seront respectées autant par les animateurs que par les spécialistes qui passeront au camp.

Nous en profitons pour vous souhaiter à tous un magnifique été!

Dons de matériel

Vous avez des jeux de société, des jouets, des articles de sports ou des décorations de Noël ou d'Halloween en bon état qui prennent la poussière? Vous aimeriez vous en débarrasser? Nous serions preneur pour agrémenter notre inventaire. Si nous en recevons plus qu'attendu, nous effectuerons un tri et la balance sera remise à des organismes de bienfaisance. Contactez le responsable du service des loisirs pour prendre un rendez-vous. Nous vous remercions à l'avance.



Travaux skatepark



Vous constaterez dans les prochaines semaines qu'il va y avoir du mouvement au skatepark. Nous prévoyons terminer l'aménagement débuté à l'automne dernier. Il est donc possible qu'il y ait des fermetures temporaires. Nous vous demandons de les respecter.

Nous vous promettons de vous offrir un beau skatepark, accessible pour tous. Une inauguration sera organisée dès que les travaux seront terminées et qu'il sera permis de se réunir tout en respectant les mesures sanitaires.

Sondage des loisirs

En mars dernier, nous avons lancé un sondage concernant l'offre de service du département des loisirs de la Municipalité. Vous n'avez pas eu le temps d'y répondre? Pas de problème, il direct au questionnaire. est encore accessible.

Cela va nous aider à répondre à vos besoins.

Merci pour votre participation!

Scannez le code QR pour un accès





Fête nationale du Québec





Considérant la situation actuelle de la Covid-19, nous avons le regret de devoir reporter la Fête nationale prévue le 23 juin prochain.

Pour cette année, voici quelques suggestions d'activités à faire et de listes de musique à écouter pour vous divertir en toute sécurité à la maison.

Activités

- Le Grand spectacle de la Fête nationale diffusé sur les 4 grands réseaux télévisés (24 juin à 20 heures);
- Jeux questionnaires sur le Québec et jeux pour les jeunes (coloriage, trouvez les erreurs, etc.) sur le site - Fête Nationale du Qc (Spotify) Internet de la Fête nationale du Québec :

https://www.fetenationale.quebec/

Listes de musique

Toutes les plateformes de musique en continue offrent des listes de chansons québécoises parfaites pour célébrer la Fête nationale. En voici quelques-unes

- St Jean Québec Fête Nationale (Youtube Music)
- Vive le Québec libre ! (QUB musique)

Spectacle Sinfonia

En juillet 2020, nous étions supposé accueillir l'orchestre Sinfonia de Lanaudière, mais malheureusement la pandémie nous en a empêché. Nous nous reprenons donc cette année.

Quand: 8 juillet 2021 (heure à confirmer)

Où : À l'église de Saint-Barthélemy

Coût: Gratuit (places limitées)

Nous vous invitons à réserver votre place en appelant le

responsable du service des loisirs.

À moins d'un avis contraire, le port du masque sera obligatoire.



Autres événements



Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours d'en l'attente d'assouplissements de la part du gouvernement provincial dans le but d'organiser à nouveau des événements. Donc, restez à l'affût des annonces sur notre site Internet et sur notre page Facebook pour connaître les développements. Continuons a respecter les consignes, c'est bénéfique. Peu de cas ont été déclarés jusqu'ici.

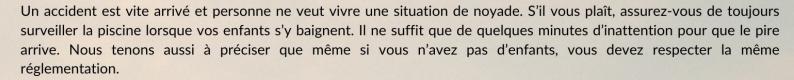
Service de l'urbanisme

Mot de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Piscine (sécurité)

La période de la baignade approche ou bat son plein pour certains. Nous voudrions vous rappeler quelques notions de sécurités concernant l'accès aux piscines. Tout d'abord, sachez que toute nouvelle installation de piscine doit obligatoirement être conforme à la règlementation provinciale.

- L'enceinte de la piscine doit obligatoirement être de 4 pieds de haut pour éviter qu'un enfant puisse grimper par-dessus et y accéder sans surveillance.
- Le verrou de la porte doit être situé à l'intérieur de l'enceinte et la porte doit se refermer automatiquement à l'aide de pentures à ressort.
- Dans le cas d'une échelle, il doit y avoir un mécanisme de fermeture automatique qui prévient la montée en dehors des moments de baignade.
- Il ne faut laisser aucun objet à proximité de la piscine ou de son enceinte qui pourrait servir à y grimper et accéder à la piscine.
- Enfin, discuter avec vos enfants des règles de la piscine, la prévention est un élément crucial et important.



Lors de l'émission d'un permis de piscine et de l'inspection, il nous fera plaisir de vous indiquer si votre enceinte est sécuritaire et les moyens de résoudre la situation si ce n'est pas le cas.

Bonne baignade et passez un bel été!

Avis concernant les feux à ciel ouvert et les fournaises



Petit rappel à tous les citoyens, il est interdit d'effectuer des feux sans avoir obtenu au préalable un permis de brûlage auprès du service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray (450 836-7007, poste 2510). Toute personne qui contreviendrait à ce règlement, recevra un constat d'infraction. Nous vous rappelons aussi qu'il est interdit de brûler vos déchets et/ou des matières dangereuses. Nous invitons les citoyens à appeler au 911 pour déclarer tout feu suspect afin d'éviter des incidents qui pourraient provoquer des dommages considérables aux propriétés et à l'environnement.

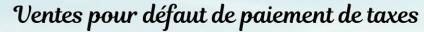
Évidemment, l'utilisation d'une fournaise extérieure ne vous autorise pas à brûler des détritus, des animaux morts, des déchets ou toutes autres formes d'objets nocifs pour la santé et l'environnement. Soyez assuré que des actions pourraient être entreprises contre ceux qui contreviennent à ce règlement.

Avis concernant les permis de démolition

La nouvelle Loi 69 concernant le patrimoine oblige désormais les municipalités à attendre une période de 90 jours pour toute démolition d'un bâtiment ayant été érigé avant 1940. Veuillez s'il vous plaît prendre ce délai en considération lors de la planification de vos travaux.



Autres informations pertinentes





La MRC de D'Autray procèdera à une vente à l'enchère publique des immeubles en défaut de paiement de l'impôt foncier, selon une liste qui a été transmise par la municipalité.

La liste des immeubles concernés a été publiée dans les journaux locaux et sur le site Internet de la MRC de D'Autray en avril dernier. Elle est aussi disponible au bureau municipal. La vente pour taxes devrait avoir lieu le 10 juin 2021, et ce, advenant que la pandémie de la COVID-19 le permette.

Pour information, les intéressés sont priés de communiquer directement avec la MRC ou par courriel à l'adresse suivante : cdesy@mrcautray.qc.ca.

Rappel concernant les chiens

Récemment, plusieurs plaintes ont été faites au bureau municipal et à l'Inspecteur Canin que des chiens se promènent seuls et vont faire leur besoin chez des voisins. Nous tenons à faire un rappel à tous les propriétaires de chiens. Il est important de garder votre chien attaché en laisse en tout temps, de ramasser les excréments et d'en disposer convenablement (les mettre aux ordures au retour à la maison).

Rappel Loi provinciale sur l'encadrement des chiens

Dans un endroit public :

- Un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m;
- Un chien de 20 kg et plus: port d'un harnais ou d'un licou en tout temps.

Vous pouvez consulter le **Règlement 588-15 concernant les chiens et les chats** sur notre site Internet. Des amendes sont prévues pour ceux qui contreviennent au règlement.



Médailles
2021-2022
En vente au bureau
municipal dès
aujourd'hui.

Assouplissements des consignes sanitaires

le 18 mai dernier, le gouvernement du Québec a fait l'annonce de plusieurs assouplissements concernant les mesures sanitaires. Voici les dates et les informations importantes à retenir :

28 mai 2021

Retrait du couvre-feu, ouverture des terrasses (restaurants), rassemblements extérieurs sur terrains privés (8 personnes ou 2 bulles familiales).

11 juin 2021

Ouverture des terrasses (bars), reprise des sports et loisirs supervisés sans contact (si palier jaune, avec contacts brefs).

25 juin 2021

Événements et activités extérieurs permis, ouverture des camps de jour, rassemblements extérieurs sur terrains privés (10 personnes ou 3 bulles familiales).

31 mai 2021 : Possible passage en zone orange.

14 juin 2021: Possible passage en zone jaune.

28 juin 2021: Possible passage en zone verte.

Pour voir l'intégrale des assouplissements, visitez le site Internet du gouvernement du Québec : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/plan-deconfinement

Des nouvelles de vos organismes

La bibliothèque

Dû au contexte actuel de la pandémie de la COVID-19 et puisque nous avons un très petit local, la décision a été prise de ne pas ouvrir. Pour le moment, nous vous aviserons aussitôt que nous pourrons le faire. Si toutefois vous avez en votre possession des livres empruntés, nous vous invitons à les rapporter au bureau municipal.

Livres usagés

Veuillez prendre note que nous n'acceptons plus de dons de livres, car nous voulons faire l'acquisition de nouveautés.

Bénévoles recherchés

Vous aimeriez vous impliquer auprès de votre communauté? Nous cherchons actuellement des bénévoles pour opérer la bibliothèque municipale. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter le responsable du service des loisirs.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Prenez-bien soins de vous!

Les bénévoles de la bibliothèque.



Le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE)

Depuis 2018, nous invitons les jeunes, leur famille ainsi que les organismes à lire pour le plaisir pendant la saison estivale. Cette année ne fera pas exception puisque nous aurons une nouvelle histoire à proposer pour chacune des tranches d'âge suivantes : 6 à 9 ans, 9 à 12 ans et 12 et plus.

Ainsi, du 13 mai au 31 août 2021, seul, en famille, à l'école ou avec un organisme de leur quartier, les jeunes pourront devenir le héros de leur aventure en visitant le site **tonaventure.com**. Des prix seront tirés parmi les jeunes lecteurs ayant complété une histoire.



Du 13 mai au 31 août 2021, invitez les jeunes à devenir le héros de leur propre aventure, seuls, en famille ou en groupe!

De nombreux prix à gagner!



Comment se départir d'un appareil frigorifique de façon responsable?

Les appareils réfrigérants contiennent divers types d'halocarbures, des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ou sont de puissants gaz à effet de serre. Pour éviter que ces substances se retrouvent dans l'atmosphère, les appareils réfrigérants en fin de vie doivent être gérés de façon écoresponsable. Ils ne doivent pas être déposés en bordure de rue. La solution offerte aux citoyens de la MRC de D'Autray est d'aller porter gratuitement ces appareils aux écocentres.

QUELS APPAREILS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS À L'ÉCOCENTRE?

Les appareils domestiques de réfrigération et de congélation :

- · les réfrigérateurs,
- · les congélateurs,
- · les celliers réfrigérants,
- · les refroidisseurs à vin,
- · les distributeurs d'eau,
- · les climatiseurs,
- · les thermopompes,
- · les déshumidificateurs.





Écocentres MRC de D'Autray

Recyclage Frédérick Morin 1752, rue St-Cléophas St-Gabriel-de-Brandon 450 835-1444

EBI Environnement 1001, rang St-Joseph St-Thomas 450 836-2546



Informations : 450 836-7007 poste 2547 infogmr@mrcautray.qc.ca

Lors de l'achat d'un appareil réfrigérant, demandez au détaillant s'il peut reprendre votre vieil appareil!

BONNES PRATIQUES

Quels sont les règlements concernant le foyer extérieur ?

Feux de bois dans un foyer extérieur:

- Un seul foyer extérieur est autorisé par bâtiment à condition qu'il soit situé dans une zone où l'usage habitation est permis.
- Le foyer ne doit pas être installé en cour avant du bâtiment.
- Il doit être situé à une distance minimale de un (1) mètre des limites de la propriété et à une distance minimale de quatre (4) mètres de toute construction, haie, arbustes ou boisé.
- Le foyer ne peut se trouver sous un arbre ou toute autre végétation.
- Le foyer extérieur doit être fermé sur toutes ses faces, soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles.
- Un feu dans un foyer extérieur non conforme est considéré comme un feu à ciel ouvert (voir informations à ce sujet).
- Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Service de Sécurité Incendie MRC de D'Autray Division prévention www.mrcautray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



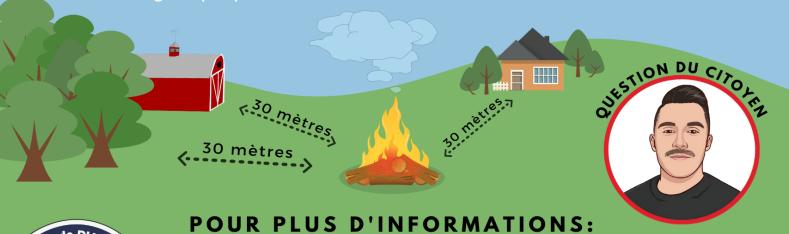
550, rue De MontcalmBerthierville (Québec) JOK 1A0

BONNES PRATIQUES

Puis-je faire un feu à ciel ouvert (sans foyer conforme)?

Oui, à condition d'obtenir obligatoirement un permis de brûlage émis par le service incendie avant de faire un feu à ciel ouvert.

- Le feu (branches seulement) doit être localisé dans une zone sécuritaire ayant un périmètre de trente (30) mètres minimum de tout bâtiment, boisé et herbes hautes. Le tas de branches doit être d'environ trois (3) mètres par trois (3) mètres au maximum n'excédant pas deux (2) mètres de hauteur.
- Vous devez contacter le numéro ci-dessous en laissant vos coordonnées afin qu'un responsable du service incendie vous rencontre pour émettre le permis dans les heures ouvrables.
- Nous vous rappellons que nous avons 24 heures ouvrables pour émettre un permis.
- Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage. Même avec un permis, vous demeurez responsable des déboursés ou dommages qui peuvent résulter d'un feu ainsi allumé.



Service de Sécurité Incendie MRC de D'Autray Division prévention www.mrcautray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De MontcalmBerthierville (Québec) JOK 1A0

JUIN L J S D M M V JUILLET D L M J S V M A O Û T J S D L M M V Légende Dates importantes Recyclage Compost 24 juin 2021 : Bureau fermé (Fête nationale du Québec) 2 juillet 2021 : Bureau fermé (Fête du Canada) Ordure Séances du conseil municipal Du 9 juillet au 27 août : Bureau fermé les vendredis PM